

SANTÉ : DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ PARIENT SUR LA NIÈVRE POUR LES 2 PROCHAINES ANNÉES !



DOSSIER DE PRESSE
AVRIL 2025

NIÈVRE
le département

LA SANTÉ DES NIVERNAIS, UN ENJEU MAJEUR DU DÉPARTEMENT



Depuis des années, nous alertons sur une réalité difficile : accéder à un médecin, à un spécialiste, à un service d'urgence ou à un accompagnement paramédical relève parfois du parcours du combattant pour nos habitants. Ils nous témoignent de situations ubuesques tous les jours et cela devient criant quand, ensemble, ils pointent du doigt les manquements d'accès au soin lors des réunions publiques Imagine la Nièvre, relancées ce printemps.

Ce constat, nous le portons haut et fort auprès des services de l'État depuis le début de notre mandat. Au-delà de dénoncer les manquements de l'État, nous avons surtout décidé d'agir, avec détermination et pragmatisme.

Agir pour notre territoire, c'est refuser la résignation. *C'est expérimenter, localement, de nouvelles formes d'organisations pour garantir à chacun une prise en charge digne et humaine. C'est faire le choix de l'innovation, de la proximité, et de la solidarité.*

*Aujourd'hui, cette volonté de ne jamais baisser les bras trouve un écho concret et porteur d'espoir. **À l'horizon 2025-2026, ce sont 16 médecins qui s'apprêtent à s'installer dans la Nièvre, au plus près des habitants. Ils seront rejoints par d'autres professionnels indispensables à la qualité du parcours de soin : infirmiers, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, dentistes...** tous ont choisi de venir renforcer l'offre de santé sur notre territoire.*

Ce sont des signaux majeurs, qui témoignent de l'attractivité de notre département. Et surtout, c'est le fruit d'un travail de fond : celui d'élus, de professionnels, de citoyens engagés pour redonner à la santé la place qui lui est indispensable.

*La Nièvre montre aujourd'hui qu'elle est capable d'inventer la santé de demain. Avec fierté, avec responsabilité, et avec une conviction profonde : **le droit aux soins ne doit jamais dépendre de son code postal.***



Fabien Bazin,
Président du Conseil
départemental de la Nièvre

SOMMAIRE

- Des actions concrètes et engagées sur toute la Nièvre • p3
- Action 1 : des centres de santé départementaux • p3
- Action 2 : des installations de futurs professionnels • p4
- Action 3 : un partenariat avec Médecins solidaires • p5
- Action 4 : un vrai renfort des sapeurs-pompiers • p6
- " Un bouclier santé " • p7

DES ACTIONS CONCRÈTES ET ENGAGÉES SUR TOUTE LA NIÈVRE

Le Conseil départemental de la Nièvre a initié de nombreuses actions en matière de santé, bien que celle-ci ne soit pas dans son périmètre de compétences territoriales. Sous l'impulsion de la majorité actuelle, le plan Santé Nièvre met encore plus de moyens pour panser les plaies d'un système de santé de plus en plus défaillant. Voici les 4 actions concrètes engagées :

ACTION 1

2 CENTRES DE SANTÉ DÉPARTEMENTAUX ET LEURS 2 ANTENNES LOCALES

Le Conseil départemental décide de s'engager, en 2022, en salariant des médecins généralistes et d'autres professionnels de santé.

Le Conseil départemental porte une initiative structurante pour l'accès aux soins sur le Département : la création de centres de santé où des médecins et professionnels de santé sont salariés. Cette innovation, qui commence à prendre dans d'autres départements, vient compléter l'offre d'accès aux soins et permet pour certains de médecins de trouver un nouvel équilibre dans leur activité médicale. Aujourd'hui 4 adresses accueillent les Nivernais sur les communes de Nevers, Lormes, Imphy, Château-Chinon.

Actuellement, le Centre de santé départemental emploie **24 professionnels de santé** répartis sur quatre sites : Nevers, Imphy, Lormes et Château-Chinon.

Plus de 4 300 patients sont accueillis dans ces centres et ont retrouvé un professionnel de santé à leur écoute.

+24

professionnels de santé salariés dans les centres de santé départementaux

4300

Nivernais ont maintenant un médecin grâce aux centres de santé départementaux

La Nièvre se place donc comme exemple pour d'autres départements ruraux qui cherchent à se réinventer sur la santé.



*J'ai le temps de travailler dans de très bonnes conditions. Je ne compte pas mes actes, ce que me permet le fait d'être salariée dans le secteur public. Je ne vois pas 60 patients par jour, **je fais de la médecine de meilleure qualité** : les gens reviennent moins, il y a moins de complications. Et je n'ai fait le choix, pour l'instant, de ne prendre que des gens qui n'ont plus de médecin traitant. »*

Marie Odille,
médecin salariée du Centre de santé départemental de Lormes



DES ACTIONS CONCRÈTES ET ENGAGÉES SUR TOUTE LA NIÈVRE

ACTION 2

82 FUTURS PROFESSIONNELS DE SANTÉ AIDÉS PAR DES BOURSES DONT 57 EN MÉDECINE

Le Conseil départemental a mis en place des bourses en faveur des étudiants en santé dans neuf spécialités : médecine (générale et spécialistes), ergothérapie, kinésithérapie, psychomotricité, sage-femme, pharmacie, chirurgie dentaire, soins infirmiers, orthophonie.

À ce jour, 82 bourses ont été attribuées (dont 57 en médecine).

Des premières promos sont sorties ce qui a permis l'installation de 22 professionnels de santé dont **18 médecins généralistes et 4 ergothérapeutes, sur des communes telles que St Amand en Puisaye, St Benin d'Azy, Decize, Cosne, La Machine, La Charité, etc.**

Ce dispositif permet de fidéliser des médecins et professionnels de santé sur le territoire. **C'est du gagnant-gagnant.**

18

Médecins généralistes installés depuis le début de dispositif des bourses



« Si je n'avais pas eu mon ancrage dans la Nièvre, je ne serais sans doute pas venu travailler ici, je serais parti dans un département de montagne, le Jura peut-être. Dès le début de l'internat, j'ai eu envie d'aller dans la Nièvre.

J'ai fait un stage chez le Dr Lemoine, à Nevers, ce qui a renforcé mon choix, de même que la bourse d'études du Conseil départemental pour mes deux dernières années. **Je m'engage ici pour le long terme. Je me sens utile, investi d'une mission.** »

Joffrey Reynaud,
ex-boursier et médecin généraliste à Saint-Benin-d'Azy



DES ACTIONS CONCRÈTES ET ENGAGÉES SUR TOUTE LA NIÈVRE

ACTION 3

LE PARTENARIAT AVEC MÉDECINS SOLIDAIRES

Ouvert en juin 2024, le centre de santé de Médecins solidaires, à Chantenay-Saint-Imbert, avait déjà accueilli, dès le mois de septembre, plus de 1 000 patients. Grâce à un relais hebdomadaire, des généralistes viennent de toute la France pour poser leurs valises et leurs diagnostics dans la Nièvre.

Une première dans la Nièvre, où le Conseil départemental a fédéré les collectivités et les énergies pour favoriser l'implantation en un temps record.

Commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional, État : les collectivités se sont mobilisées pour réunir les **220 000 €** nécessaires à l'ouverture du centre de santé. Le Conseil départemental a ainsi accordé 60 000 € de subvention (45 000 à Médecins solidaires et 15 000 € à Bouge ton coQ, qui a mis au point le projet de santé territorial), et mis à disposition un véhicule pour les médecins.



Inauguration du Centre de santé Médecins Solidaires de Chantenay-Saint-Imbert en présence de Joël Dubois, maire de Chantenay-Saint-Imbert, Fabien Bazin, Président du Conseil départemental de la Nièvre, Jérôme Saddier, Président du Crédit Coopératif et de l'association Bouge ton CoQ et de Martial Jardel, fondateur de Médecins solidaires

1000

patients accueillis
dès les premiers mois
d'ouverture



« Dans nos centres de santé, on voit les effets de la désertification médicale, les pathologies chroniques comme le diabète qui ne sont plus suivies, les pertes de chance que cela induit. On le palpe de façon concrète.

On accueille les oubliés du système, ceux qui n'ont pas les moyens d'aller à Paris se faire soigner, ceux qui n'ont plus de médecin traitant. Un diabète déséquilibré, ça ne se voit pas, c'est la mort silencieuse de vrais gens. Et nous on les voit apparaître dans notre cabinet, ils se confient. C'est très émouvant, on se dit « mon Dieu »... Je n'imaginais pas qu'il y en avait autant. **Par rapport à notre vocation, on est en plein dans le mille.** »

Martial Jardel,
fondateur de Médecins Solidaires



DES ACTIONS CONCRÈTES ET ENGAGÉES SUR TOUTE LA NIÈVRE

ACTION 4

UN VRAI RENFORT DES SAPEURS-POMPIERS...

...un plan pour le volontariat des pompiers ...

Dans la Nièvre, 86 % des sapeurs-pompiers sont des volontaires ; c'est huit points de plus que la moyenne nationale.

Cela montre à quel point cet esprit de solidarité et d'altruisme est ancré dans l'histoire, la géographie et la psychologie nivernaise.

Pour renforcer le nombre de volontaire dans la Nièvre, le Conseil départemental a décidé de signer en juin **une nouvelle convention avec le Service départemental d'aide et de secours (SDIS)**, grâce à laquelle les 22 agents sapeurs-pompiers volontaires du Département sont disponibles plus facilement, y compris pour leurs journées de formation. Cet engagement montre ainsi la voie aux autres employeurs du département, pour qu'ils libèrent leurs salariés. D'autre part, **4 postes d'agents des routes ont été créés** pour renforcer l'action des pompiers et faciliter les gardes.

...et renforcement de professionnels

Face aux effets du dérèglement climatique mais aussi aux défaillances à combler du système de santé, les sapeurs-pompiers de la Nièvre ont besoin de renforcer leurs moyens financiers et humains. Le Département n'est pas resté sourd à leur appel. Il a porté sa contribution en fonctionnement de 10,7 M€ en 2022 à 11,9 M€ en 2023, soit une augmentation de 1,2 M€. En 2025, le Conseil départemental, malgré les contraintes budgétaires fortes, maintient un financement supplémentaire de 150.000 euros par rapport à 2024 et donc continue d'augmenter la subvention pour le SDIS de la Nièvre.

À ce jour, 14 sapeurs-pompiers professionnels ont été recrutés dont un médecin.

22

agents du Département,
pompiers volontaires,
rendus disponibles

13,4M€

de budget global accordé au SDIS
par le Conseil départemental

+14

embauches de
sapeurs pompiers
professionnels dont un médecin



« UN BOUCLIER SANTÉ »

Aujourd'hui le Conseil départemental a su fédérer de nombreux partenaires du territoire pour répondre à l'urgence de la situation.

La mobilisation **du Pays Nivernais Morvan, du Pays Val de Loire Nivernais, de la commune de Varennes-Vauzelles, de l'agglomération de Nevers ainsi que de l'Agence Régionale de Santé** permet d'avoir une action coordonnée aux cotés du Département.

Même si le volontarisme du Conseil départemental et de ses élus est sans faille, il ne suffira pas. Un plan massif, concerté entre les Départements et l'État, pour lutter contre la désertification médicale est aujourd'hui indispensable.

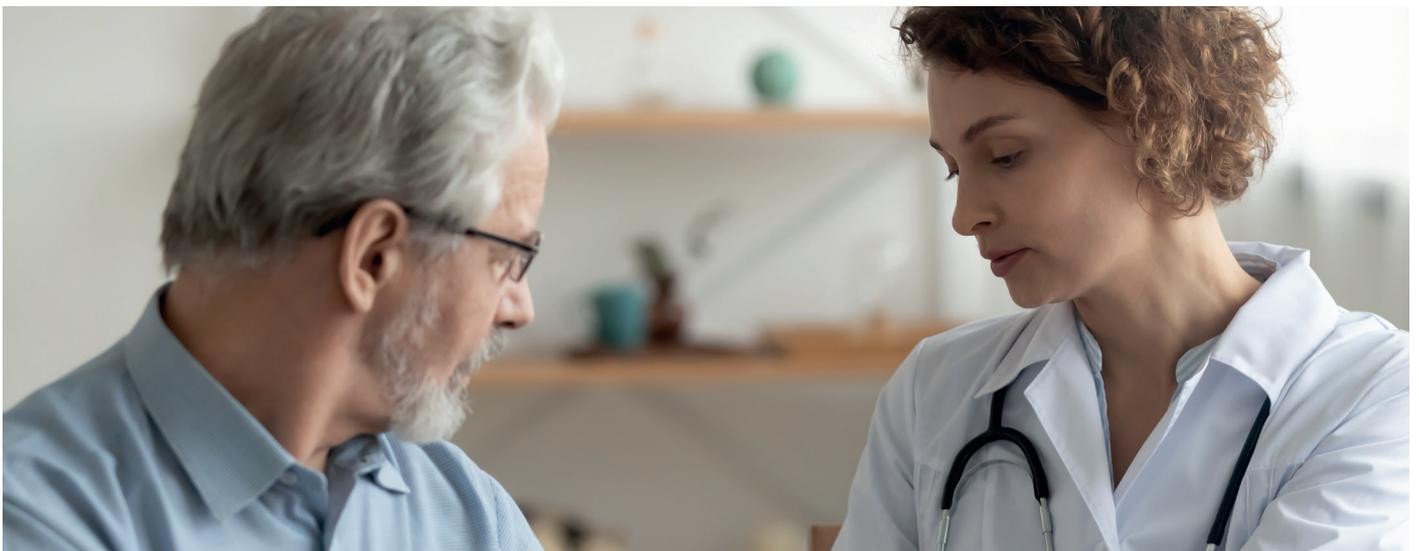
En l'absence de cadres garants de l'égalité d'accès à la santé, il faut au moins que l'État soutienne les Départements pour la création d'un bouclier de santé dans les zones faiblement denses.

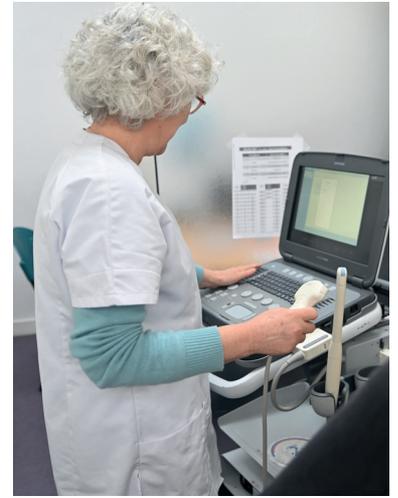
Ainsi les élus de la Nièvre demandent au ministère de la Santé de se mobiliser sur un certain nombre de points :

- Prise en charge par l'État de 50 % du déficit des centres de santé.
- Accompagnement à 50 % des bourses départementales pour les étudiants.
- **Renforcement du partenariat** avec Médecins solidaires pour l'ouverture de deux nouveaux centres en 2025 dans la Nièvre.

- **Financement prioritaire** des extensions des maisons de santé.
- Plan avec l'Université de Bourgogne pour faire de la Nièvre un terrain privilégié pour les stages.
- Expérimentation d'un accueil de petite urgence (« bobologie ») pour les hôpitaux de proximité.
- Accompagnement de l'État pour un partenariat particulier avec les universités roumaines.
- Expérimentation avec Médecins solidaires d'un projet Urgentistes solidaires.
- **Création d'une spécialité** d'exercice de la médecine en zone sous-dense, a fortiori pour la ruralité où la topographie et la faiblesse des réseaux de transports, transforment l'exercice de la médecine générale.
- Amélioration de la santé numérique, en lien avec les centres hospitaliers et les spécialités médicales qui font défaut dans certains territoires.

Ces propositions doivent être adossées à un système hospitalier et d'urgence maillé sur l'ensemble du département, financé à bon niveau, doté des moyens financiers et humains nécessaires. Les Nivernais et les Nivernaises ne doivent pas être à plus de 45 minutes d'une maternité ou d'un service d'urgence.





Contact presse :

Peggy BANGET-MOSSAZ | Directrice de la communication
peggy.bangetmossaz@nievre.fr | 07 88 53 94 67